

CONSEIL D'ADMINISTRATION du **JEUDI 28 MARS 2024**

COMPTE RENDU

LOISEAU Simon Président CGT	EPALLE Christophe Vice-Président Délégué Excusé CGT	BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT	COULON Yves-Marie 2 ^{ème} Vice-Président Excusé CFDT	BENAMEUR Mehdi 3 ^{ème} Vice-Président FO	BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président Excusé CFE/CGC
DEVIDAL Philippe 5 ^{ème} Vice-Président CGT	ARNAUD Richard Trésorier Général CGT	BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint FO	MOURIER Charlotte Secrétaire Générale CGT	BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE/CGC	BAROU Patricia CFDT
BERTHET Loïc CGT	CLERVAUX Laetitia Excusée CGT	DEPALLE Simon CGT	DEVIGNAT Pascal CFDT	ENCIZO Stéphane CGT	GRANGER Pascal Excusé CGT
INTORRE Catherine CFDT	LARMANDE Alain CGT	MOUNIER Ludovic CFDT	PRESLE Jean-Luc CFDT	TARGE Marion FO	VELTRI Isabelle CFDT

CGT : 9 / 12

CFDT : 6 / 7

FO : 3 / 3

CFE/CGC : 1 / 2

Soit un total de : **19** membres présents à l'ouverture de la séance.

Invité(s) : M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L.
M. Jean-Louis GROBEL – DIT (excusé)

Ouverture de la séance à : 8h45

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : APROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 18/01/2024

Point n° 2 : CLOTURE BUDGETAIRE 2023

Point n° 3 : IMMOBILIER

Point n° 4 : DIVERS

Simon LOISEAU - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les administrateurs et invité pour leur présence.

Sont excusés : Georges BOUVIER (CFE/CGC) Laetitia CLERVAUX (CGT) Yves-Marie COULON (CFDT) Christophe EPALLE (CGT) Pascal GRANGER (CGT) et Jean-Louis GROBEL.

Un rappel est fait à tous, pour que lors de l'envoi de la convocation aux membres du Conseil d'Administration, une confirmation de présence ou un avis d'absence, soit de suite adressé au secrétariat des élus, pour la bonne organisation de la réunion (réservations déjeuner, logistique transport).

Simon LOISEAU demande à la suite, si une organisation souhaite faire une déclaration avant de débiter l'ordre du jour ?

Isabelle VELTRI (CFDT) demande la parole pour lire une déclaration de son organisation, concernant l'ordre du jour transmis lors de la convocation du CA. Il serait apprécié plus de précisions, notamment au niveau du point « divers » dont certains thèmes devraient faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour, avec des justificatifs à l'appui, envoyés à chacun pour étude préalable.



CA 28-03-2024
DECLARATION CFDT.

Simon DEPALLE (CGT) intervient également pour une déclaration de son organisation, concernant la gestion de la C.A.S. de Lyon par l'organisation CFE/CGC.



Déclaration CGT CA
28-03-2024.pdf

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 18/01/2024

Charlotte MOURIER secrétaire générale annonce le vote d'approbation.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18/01/2024				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	6	3	1

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2 : CLOTURE BUDGETAIRE Exercice 2023

La parole est laissée au Trésorier Général – Richard ARNAUD pour la clôture budgétaire 2023.

Celui-ci indique que les documents comptables présentés ont été transmis tardivement par le Cabinet BDO (expert-comptable) et que par conséquent, certains ne sont remis aux administrateurs que ce jour seulement.


 0345 CMCAS LOIRE
- Synthèse de l'audit

 CMCAS 0345 LOIRE
- RAPPORT AUDIT EC

 Budget
complémentaire N3

 TRANSFERT DE
CREDIT N°2.xls

 BUDGET
COMPLEMENTAIRE N°1

 Suivi budgétaire
au-2023-12-31 DEFII

En premier lieu :

- Une analyse du dernier suivi budgétaire arrêté au 31/12/2023 sera faite.

Et à la suite seront abordés 4 points importants :

- La clôture budgétaire de l'exercice 2023
- Le suivi budgétaire au 29/02/2024
- Un transfert de crédit N° 2
- Un budget complémentaire N° 1.

a) SUIVI BUDGETAIRE AU 31/12/2023 VERSION DEFINITIVE

Extrait pour explication des soldes négatifs seulement (signalés en rouge). Les commentaires sont en dernière colonne.

RB (Liste D)	SR	Libellé activité	BUDGET PRIMITIF	Conso Nette (auto)	Solde (Auto)	Réalisé (auto)	COMMENTAIRES
001/xxxxxxx	B01	Arbre de Noël Sud-Cadeaux Territoires SLVie 1-2-3-4	100,00 €	4 025,21 €	- 25,21 €	101%	Ligne compensée par la ligne 002 - B02 ADN Sud Spectacle.
042/xxxxxxx	B01	Aides aux licences sportives enfants -18 ans	1 500,00 €	4 028,00 €	- 1 028,00 €	134%	Compensée par la ligne 041 – B01 Aide aux activités culturelles. Rien d'inquiétant sur cette ligne.
208/xxxxxxx	C10	Roche-la-Molière	600,00 €	1 357,00 €	- 7,00 €	101%	Augmentation de la taxe foncière. Sans conséquence.
2106/xxxxx	R02	SLVie 05 - Permaculture au Coteau en mars 2023	30,00 €	42,19 €	- 12,19 €	141%	Dépassement budgétaire, sans conséquence.
2204/xxxxx	A04	Section Danse Roanne - Assemblée Générale	5,00 €	123,56 €	- 48,56 €	165%	Dépassement budgétaire sans conséquence.
2352/xxxxx	xxx	SOULAC - Festival des Energies	- €	10 790,19 €	- 10 790,19 €		Les comptables nous ont interpellés pour nous signaler que le magasin LECLERC à SOULAC ne nous a jamais transmis leur facture « acquittée ». En effet, tant que la comptabilité n'aura pas reçu cette facture, la comptabilité ne peut pas l'enregistrer, d'où ce solde négatif. Le montant de 10790 € correspond au devis initial de LECLERC mais pas à la dépense réelle.
245/xxxxxxx	A02	Section Rando St-Etienne - Séjour randonnée de 6 jours en septembre ou octobre 2023 (lieu à définir)	2 035,00 €	2 499,94 €	- 464,94 €	123%	Déficit sur cette ligne : compensée par la ligne 245/A01 en excédent.
245/xxxxxxx	A04	Natur Sport-Week-end ski et raquette	200,00 €	927,00 €	- 427,00 €	185%	Victimes de notre succès, beaucoup de bénéficiaires sont partis skier ; d'où le solde négatif. En 2024, un budget complémentaire sera sans doute à réaliser prochainement pour compenser ce dépassement budget.
245/xxxxxxx	E02	SLVie 02 - Séjour CCAS Voile Bretagne du Sud	1 530,00 €	1 650,13 €	- 120,13 €	108%	Une grande majorité de « petits coefs » ont participé à cette activité.

246/xxxxxxx	P02	Pensionnés Senior Civier - Excursion d'une journée en avril 2023	160,00 €	579,50 €	- 19,50 €	103%	Dépassement budgétaire sans conséquence.
246/xxxxxxx	P05	Pensionnés Senior Roanne - Sortie découverte avril 2023	875,00 €	1 422,68 €	- 547,68 €	163%	Une facture 2022 a été imputée en 2023 (retard de réception).
247/xxxxxxx	P01	Pensionnés Grands Séniors - Petit séjour de 6 jours ULVF à Gillette	2 250,00 €	5 801,81 €	- 551,81 €	111%	Déficit cache. Régulé par l'annulation de l'activité « grands seniors » ligne 2355 P02.
263/xxxxxxx	A01	Section Informatique - Assemblée Générale au Civier	100,00 €	104,97 €	- 4,97 €	105%	Dépassement budgétaire sans conséquence.
263/xxxxxxx	A02	Section Informatique - Anniversaire du club au Civier	100,00 €	121,57 €	- 21,57 €	122%	Dépassement budgétaire sans conséquence.
36/xxxxxxx	R01	SLVie 05 - Fête de la SLVie en mai ou juin 2023	560,00 €	577,00 €	- 17,00 €	103%	Dépassement budgétaire sans conséquence.
41016/xxxx	E02	SLVie 02 - Match ASSE	100,00 €	112,85 €	- 12,85 €	113%	Dépassement budgétaire sans conséquence.
410263/xxx	A05	Section Rando St-Etienne - Randonnée patrimoine 1 journée en avril 2023 (lieu à définir)	225,00 €	239,50 €	- 14,50 €	106%	Dépassement budgétaire sans conséquence.
410303/xxx	O02	SLVie 03 - VTT itinérant Parc des écrins	35,00 €	386,90 €	- 251,90 €	287%	Dépassement budgétaire expliqué par une erreur faite sur la FPB en 2023. Erreur d'interprétation dans le nombre de nuitées du séjour. A signaler : la même erreur s'est reproduite sur la FPB 2024. Un budget complémentaire sera évoqué au cours du présent CA.
410303/xxx	R01	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Tickets pour entraînement	325,00 €	505,00 €	- 180,00 €	155%	Billetterie : il reste en stock à la section karting un solde de tickets 2023 non utilisés. Le responsable a commandé plus de tickets que ne prévoyait le budget alloué pour l'année ; d'où le déficit.
410303/xxx	R03	SLVie 05 - Karting Le Coteau - Endurance	50,00 €	125,00 €	- 75,00 €	250%	Voir ci-dessus, dépassement budgétaire.
6650222/xxx	ELU	Prestation nettoyage des locaux CMCAS LOIRE ELU	1 500,00 €	3 674,88 €	- 674,88 €	122%	Dépassements budgétaires lié à la reprise d'activité mais également à la hausse des tarifs de prestations et consommations (ménage, loyer, eau, gaz..., taxe foncière, ...) ; Il faudra prévoir un budget complémentaire pour 2024.
6650231/xxx	ELU	Loyers CMCAS LOIRE ELU	6 000,00 €	14 365,89 €	- 1 365,89 €	111%	
6650233/xxx	ELU	Eau, Gaz et Electricité CMCAS LOIRE ELU	60,00 €	137,34 €	- 27,34 €	125%	
6650236/xxx	ELU	Impôts Taxes Foncières CMCAS LOIRE ELU	730,00 €	1 633,80 €	- 103,80 €	107%	
665050/xxx	ELU	Photocopieur ELU	4 600,00 €	10 224,14 €	- 324,14 €	103%	Dépassement budgétaire.
665051/xxx	YYY	Fourniture LYRECO	- €	644,35 €	- 644,35 €		Dépassement budgétaire.
665052/xxx	ELU	Affranchissement ELU	1 500,00 €	3 898,54 €	- 398,54 €	111%	Dépassement budgétaire.
66507/xxxx	xxx	Charges exceptionnelles	- €	591,52 €	- 591,52 €		Déficit lié au vol de la caisse au printemps 2023.
868/xxxxxxx	xxx	Dotation aux provisions	- €	15,46 €	- 15,46 €		EDF nous doit le remboursement d'un petit avoir, dû à une consommation négative (site LA GIMOND).

Le suivi budgétaire présenté fait apparaître un **RELIQUAT BUDGETAIRE AU 31/12/2023 : 626 592,74 €**.

Intervention de J-Luc BOUCHET (FO) : concernant la location des photocopieurs. Confirmation que la résiliation du contrat est bien prévue en 2025, date de fin d'engagement ?

Réponse de Richard ARNAUD : le dossier est entre les mains du Territoire qui gèrera en temps et en heure la résiliation. Cela nous permettra à la suite, de prendre un engagement « marché cadre EDF » national.

Simon LOISEAU indique en complément, qu'un courrier a déjà été envoyé au fournisseur, par anticipation.

b) CLOTURE BUDGETAIRE 2023
RUBRIQUE 900/xxx – RESSOURCES EN ATTENTE D’AFFECTATION

Richard ARNAUD présente à la suite, le point « **CLOTURE BUDGETAIRE 2023** » **RUBRIQUE 900/XXX – RESSOURCES EN ATTENTE D’AFFECTATION**.

Il explique qu’en l’absence du service gestion du Territoire, il ne pourra peut-être pas répondre à toutes les questions posées mais que celles-ci seront relayées pour une explication postérieure.

Comme chaque année seront abordées des notions de :

- Reliquat budgétaire
- Résultat comptable.

2 votes utilisant des termes règlementaires très précis seront ensuite demandés aux administrateurs, afin d’arrêter les comptes de l’exercice 2023.

Il rappelle que la **RUBRIQUE 900/xxx – RESSOURCES EN ATTENTE D’AFFECTATION** est représentée par un « tiroir » dans lequel sont mises toutes les lignes en attente d’affectation et à régulariser en début d’année N+1 obligatoirement, ceci afin de la solder.

Le montant de cette rubrique est en fin d’exercice 2023, **d’un montant de 1662,83 €** correspondant à des produits financiers divers de la CMCAS Loire :

- Intérêts de placement CSL Associatis..... 1 167,89 €
- Intérêts CSL Régional..... 494,94 €

Le suivi budgétaire définitif au 31/12/2023, arrêté par la plateforme comptable présente un :

RELIQUAT BUDGETAIRE A REAFFECTER d’un montant : 626 592,74 €

Auquel il faut ajouter les :

RESSOURCES EN ATTENTE D’AFFECTATION : + 1 662,83 € (voir ci-dessus)

Soit un **TOTAL A REAFFECTER (RELIQUAT A AFFECTER) = 628 255,57 €**

(Voir paragraphe « e) Budget complémentaire » plus bas)

c) BILAN au 31/12/2023 (document BDO)

Une présentation du BILAN de la CMCAS Loire au 31/12/2023 fait apparaître un **DEFICIT = 90 911,73 €**.

(A noter, le bilan au 31/12/2022 présentait un déficit également, mais d’un montant de 52 221,68 €).

Le déficit 2023 s’explique en partie par les travaux réalisés sur le site de LEZIGNEUX (réfection de la toiture) l’acquisition du site de St-JULIEN en décembre, le reste correspondant à la reprise des activités de la CMCAS après la période covid.

Le montant des budgets demandés est toujours supérieur à notre dotation annuelle, nous sommes systématiquement obligés de « piocher » dans nos réserves, d’où le déficit généré sur l’exercice.

d) SYNTHESE DE L’AUDIT DES COMPTES ANNUELS 2023 (document BDO)

Richard ARNAUD fait la lecture de la note de synthèse de l’audit des comptes annuels au 21/03/2024, réalisé par la société BDO.

Voir document page 20 « Opinion émise » : « *En exécution de la mission qui nous a été confiée par la session du Comité, nous avons effectué l’audit des comptes annuels de la CMCAS LOIRE relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu’ils sont joints au présent rapport.*

Nous certifions que les comptes annuels sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable qui leur est applicable. »

A la suite de ces diverses présentations, Richard ARNAUD demande si l'un des administrateurs a une question ?

*Suspension de séance à 9h37 à la demande de l'organisation CFDT.
Reprise de séance à 9h46.*

Pas de déclaration de l'organisation CFDT à la suite de la suspension de séance.

Divers échanges sont formulés au sujet des documents présentés et pour lesquels la plateforme comptable sera consultée afin d'apporter les réponses nécessaires (taux rentabilité des placements bancaires ?).

1^{er} vote budgétaire : EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE ECOULE AU 31/12/2023

VOTE N° 1 = Après en avoir délibéré, le Conseil par 17 voix, arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 faisant apparaître un **Total de Bilan de 1 084 185,10 €** et un **Résultat Comptable Déficitaire de 90 911,73 €** et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION			2	
POUR	9	6	1	1

Cette résolution est adoptée par 17 / 19 voix.

2^{ème} vote budgétaire : PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

VOTE N° 2 = Sur la suggestion de son Président et après en avoir délibéré, le Conseil décide par 17 voix de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat comptable déficitaire de l'exercice clos le 31/12/2023 en Réserves diverses activités.
Montant du résultat = 90 911,73 €

	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION			2	
POUR	9	6	1	1

Cette résolution est adoptée par 17 / 19 voix.

e) BUDGET COMPLEMENTAIRE 2024 N° 1



Richard ARNAUD aborde le point BUDGET COMPLEMENTAIRE 2024 N° 1.
Il s'agit d'un document (nouvelle version normalisée) transmis par le service gestion du Territoire.

Ce budget complémentaire N° 1 va nous permettre de lever les impasses réalisées en décembre 2023.

Le trésorier explique que nous avons une incertitude sur le moment où nous sera versé ce budget complémentaire. Jusqu'à présent, nous étions obligés d'attendre l'Assemblée Générale annuelle du mois de juin pour sa validation. A priori, nous aurions la possibilité cette année, de récupérer son versement avant le vote de l'Assemblée Générale. Pour cela, le Conseil d'Administration doit voter aujourd'hui ce budget complémentaire.

Pour les nouveaux administrateurs, Richard ARNAUD explique l'objet d'une impasse budgétaire et son utilité.

Une lecture du fichier présenté est faite avec énumération des lignes et le détail du budget complémentaire demandé pour chacune.

Intervention de Ludovic MOUNIER (CFDT) à la suite de l'énumération de la présentation : pourquoi la somme de 8000 € sur la ligne 208/xxxxx C05 – CIVIER TRAVAUX alors que le budget voté en décembre 2023 était de 3000 € ?

Après analyse du fichier, il semble que plusieurs lignes budgétaires présentent la même anomalie. Une demande d'explication sera adressée au service gestion. Car en effet, les « Dépenses FPB » indiquées ne tiennent pas compte des budgets réellement votés.

Interruption de séance à 10h32 à la demande de l'organisation FO.

Reprise de séance à 10h49.

Jean-Luc BOUCHET en reprise de séance indique qu'il fait le souhait que les prochaines présentations comptables soient plus simples et compréhensibles pour tous.

VOTE : BUDGETS COMPLEMENTAIRES N° 1 POUR L'ANNEE 2024

BUDGET COMPLEMENTAIRE 2024 N° 1				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		6	3	1
POUR	9			

Adopté à la majorité.

Intervention de Jean-Luc PRESLE qui précise que l'organisation CFDT s'abstient de voter ce budget complémentaire n°1 en raison de leur abstention lors du vote budgétaire initial.

VOTE : TRANSFERT DE CREDIT N° 2

Richard ARNAUD explique la raison de cette demande de transfert de crédit N° 2.

Nous ne savons pas à quelle date le budget complémentaire N° 1 sera débloqué ; cependant, nous avons besoin d'effectuer un nouveau transfert de crédit (N° 2) afin de répondre à 2 demandes de budgets présentées ci-dessous :

- ◆ La SLVie 03 lors de la rédaction de leur fiche projet budget « VTT Itinérant » pour 2024, a commis une erreur de rédaction : le nombre de nuitées du séjour était erroné ; ils ont présenté un chiffrage avec une seule nuitée au lieu des cinq prévues (présentation de la FPB sur écran). Nous devons aujourd’hui décider de leur accorder ou pas un nouveau montant de budget afin de leur permettre de donner suite (ou pas) à leur projet (NB : ce nouveau montant sera cumulé au premier budget voté et déjà accordé).



Fiche projet budget
VTT 2024 - v1.xlsx



Fiche projet budget
VTT 2024 - definitif.x

Jean-Luc PRESLE (CFDT) : il serait bien que la SLVie fasse connaitre son activité VTT afin d’offrir à d’autres la possibilité d’y participer.

BUDGET COMPLEMENTAIRE				
Concernant l’activité SLVie 03 – Sortie VTT Itinérant Massif Central 2024				
Suivant la nouvelle FPB				
Budget complémentaire : 525 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	6	3	1

Approuvé à l’unanimité des membres présents.

- ◆ La SLVie 02 a oublié en fin d’année 2023, de présenter leur traditionnelle fiche projet budget pour leur activité SOCCER. La FPB est présentée sur écran et expliquée par le trésorier général et le président.



FicheExtra projet
budget 2024Soccer .

VOTE BUDGETAIRE				
SLVie 02 – Activité SOCCER				
Budget demandé : 200 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	6	3	1

Approuvé à l’unanimité des membres présents.

A la suite des 2 votes précédents pour attribution d’un « budget complémentaire VTT Itinérant » à la SLVie 03 et au « vote budgétaire pour l’activité SOCCER » de la SLVie 02, un transfert de crédit doit être réalisé depuis la ligne RESERVE D’INVESTISSEMENT vers les lignes respectives des budgets alloués aux SLVie 02 et 03.

Le trésorier général présente sur écran le document « ETAT DE TRANSFERT DE CREDIT N°2 » (*).

(* NB : ce document sera modifié en concertation avec le service gestion (erreurs de formules).



TRANSFERT DE CREDIT N°2.xls

TRANSFERT DE CREDIT N° 2 Pour un montant total de 725 € Depuis la ligne 8883/xxxxx RESERVE D'INVESTISSEMENT				
a) Vers la ligne 410303/xxx O01 SLVie 03 – VTT Itinérant Massif Central Pour un montant de 525 €				
b) Vers la ligne 41016/xxx E01 SLVie 02 – SOCCER Pour un montant de 200 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	6	3	1

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

f) SUIVI BUDGETAIRE AU 29/02/2024



Suivi budgétaire au-2024-02-29.xlsm

Richard ARNAUD présente le dernier fichier transmis par le service gestion « SUIVI BUDGETAIRE AU 29/02/2024 ».

Comme habituellement, seules les lignes avec un solde négatif (en rouge) sont énumérées et expliquées.

RB (Liste D)	SR	Libellé activité	BUDGET PRIMITIF	BUDGET TOTAL (Auto)	Solde (Auto)	Commentaires
2355/xxxxx	A08	Section danse Roanne - Thé dansant et chantant au Transval	310,00 €	310,00 €	- 169,96 €	Activité en cours. Recettes à venir.
245/xxxxxx	A04	Natur Sport-Week-end ski et raquette	125,00 €	125,00 €	- 899,00 €	Doublon de 330€ en cours de régul' + recettes à venir. Activité en cours.
245/xxxxxx	F01	SLVie 04 Week-end ski Aussois	- €	2 100,00 €	- 300,00 €	Activité toujours en cours à date. Recettes 465 € à venir.
245/xxxxxx	O02	SLVie 03 Week-end ski Valloire	- €	2 310,00 €	- 1 383,10 €	Activité en cours, recettes à venir. Prêt d'institution à régler.
263/xxxxxx	A02	Section Informatique - Fonctionnement	100,00 €	100,00 €	- 1,79 €	L'hébergeur du site informatique du Cavier revoit ses prix à la hausse. Une solution alternative est en cours par le club informatique.
34/xxxxxxx	P03	Pensionnés séniors Cavier - Après-midi récréatifs	250,00 €	250,00 €	- 452,24 €	Activité en cours. Recettes à venir.
410263/xxx	A01	Section Gymnastique Roanne - Cours par Loire Professions Sports	200,00 €	200,00 €	- 295,00 €	Activité en cours. Pas d'inquiétude.

- ◆ La SLVie 03 lors de la rédaction de leur fiche projet budget « VTT Itinérant » pour 2024, a commis une erreur de rédaction : le nombre de nuitées du séjour était erroné ; ils ont présenté un chiffrage avec une seule nuitée au lieu des cinq prévues (présentation de la FPB sur écran). Nous devons aujourd'hui décider de leur accorder ou pas un nouveau montant de budget afin de leur permettre de donner suite (ou pas) à leur projet (NB : ce nouveau montant sera cumulé au premier budget voté et déjà accordé).


 Fiche projet budget
VTT 2024 - v1.xlsx

 Fiche projet budget
VTT 2024 - definitif.x

Jean-Luc PRESLE (CFDT) : il serait bien que la SLVie fasse connaitre son activité VTT afin d'offrir à d'autres la possibilité d'y participer.

BUDGET COMPLEMENTAIRE				
Concernant l'activité SLVie 03 – Sortie VTT Itinérant Massif Central 2024				
Suivant la nouvelle FPB				
Budget complémentaire : 525 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	6	3	1

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

- ◆ La SLVie 02 a oublié en fin d'année 2023, de présenter leur traditionnelle fiche projet budget pour leur activité SOCCER. La FPB est présentée sur écran et expliquée par le trésorier général et le président.


 FicheExtra projet
budget 2024Soccer .

VOTE BUDGETAIRE				
SLVie 02 – Activité SOCCER				
Budget demandé : 200 €				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	9	6	3	1

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

A la suite des 2 votes précédents pour attribution d'un « budget complémentaire VTT Itinérant » à la SLVie 03 et au « vote budgétaire pour l'activité SOCCER » de la SLVie 02, un transfert de crédit doit être réalisé depuis la ligne RESERVE D'INVESTISSEMENT vers les lignes respectives des budgets alloués aux SLVie 02 et 03.

Simon LOISEAU lui répond que le dossier sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'administration et qu'une analyse précise sera établie pour répondre à cette demande. Il indique à ce sujet, qu'un projet d'état des lieux « entrant » est à l'étude par Charlotte MOURIER (secrétaire générale) et qu'un document sera proposé prochainement aux administrateurs pour avis.

POINT N° 5 : DIVERS

+ LEGS LAFFAY

Le Président a été contacté par le maire de CIVENS qui lui a indiqué avoir engagé un avocat afin d'intenter une action contre la mairie de Feurs. Une réunion sera prochainement organisée entre les 4 parties concernées pour évoquer le dossier.

+ RESTANTS DUS

Nous n'avons pas de restants dus depuis plusieurs campagnes, tous les dossiers d'encours (vacances, colos) ont été régularisés par nos bénéficiaires.

+ TOURISTRA

TOURISTRA a été déclaré en liquidation judiciaire par le Tribunal de Commerce le 12 mars. Nos partenaires sociaux (SEVEO, LEO LAGRANGE notamment) se sont portés repreneurs des villages vacances jusqu'ici gérés par Touristra (sauf pour la Corse).

+ RESTAURATION MERIDIENNE

50 dossiers sont en cours de traitement pour le reclassement d'anciens employés de restauration.

On estime à 100 dossiers le nombre de départs volontaires en inactivité.

2 repreneurs potentiels de restaurants se sont positionnés auprès de la CCAS, selon un cahier des charges établi.

+ MOULINETTE

Nous avons évoqué lors du CA du mois de janvier, la mise à jour de notre « moulinette » : fichier de calcul de la participation financière d'un bénéficiaire à une activité, selon son coefficient social.

Une étude a été demandée au service Etude et Développement du Territoire afin d'obtenir les données nécessaires (% de bénéficiaires par tranches de coefficients) et d'actualisation de notre moulinette.

La version actuelle date du 17/09/2019.



MOULINETTE

Version 2024 - Voté



MOULINETTE

Version 2024 Ongle



MOULINETTE

Version 2024 - Ongl

Présentation du document par Richard ARNAUD « Mise à jour de la moulinette Mars 2024 » avec une simulation d'utilisation.

Comme la précédente version, le projet de « moulinette 2024 » comporte 3 onglets : le « formulaire à compléter » (saisie des éléments de chiffrage) un « prévisionnel » de l'activité envisagée (calcul des tarifs à pratiquer) et un onglet « réalisé » pour analyse du résultat. La mise en page est plus conviviale et actualisée.

Jean-Luc BOUCHET : les extérieurs payent plus cher que les bénéficiaires, est-ce normal ?

Richard ARNAUD : cela a toujours été le cas. Ils participent ainsi aux frais de gestion mais bénéficient d'un tarif malgré tout avantageux et cela permet également de combler les places disponibles dans un bus.

MISE A JOUR DE LA MOULINETTE AVEC APPLICATION DES NOUVELLES TRANCHES DE COEFFICIENTS.				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				1
POUR	9	6	3	

Approuvé à la majorité des membres présents.

SECTION « GAGAS CASQUES »

Le conseil d'administration a analysé précédemment la fiche projet budget présentée par la section « LES GAGAS CASQUES » pour leur voyage en Italie. Le Président informe les administrateurs qu'ils ont reçu hier avec Richard ARNAUD, les responsables de la section. Ceux-ci étaient mécontents de la décision prise par le conseil à leur rencontre et menaçaient de démissionner de leur poste. Il leur avait été demandé de corriger leur fiche projet budget et d'utiliser la moulinette pour leur chiffrage et donc d'appliquer un tarif au coefficient. Ce sur quoi ils ne sont absolument pas d'accord, considérant que tous doivent payer le même tarif. La part de budget accordée par la CMCAS venant en déduction du total du coût du voyage.

Les administrateurs étaient d'avis que les règles budgétaires devaient être appliquées pour tous, sans exception et la règle du 75/25 respectée.

Le budget accordé pour ce voyage a été voté et sera versé dans la mesure où les règles budgétaires sont respectées ; le dossier sera abordé à l'occasion d'un prochain Conseil d'Administration, cela nous laisse le temps de réfléchir sur la décision à prendre pour 2025.

En fin de séance, Patricia BAROU demande que pour le prochain CA, il leur soit présenté le dossier du redécoupage du territoire LOIRE.

Simon LOISEAU répond qu'il a déjà été proposé que chaque OS désigne un élu pour participer à la préparation du dossier.

Il explique la difficulté des différents périmètres à analyser :

- Nombre de bénéficiaires par secteur
- Communes à rattacher
- Patrimoine sur la commune de rattachement (dans quel état ?).

Dans l'immédiat, le Président indique que la CMCAS de CLERMONT-LE PUY n'est pas d'accord pour le rattachement de MONISTROL et les communes environnantes de la CMCAS Loire.

Une première approche du travail a été effectuée, il faut maintenant organiser une réunion d'équipe, se concerter sur un projet réalisable et le présenter aux autres CMCAS.

Isabelle VELTRI en fin de réunion soumet la proposition d'utiliser lors des diverses réunions, des grandes bouteilles d'eau plutôt que des petits formats individuels.

Les élus suggèrent que chacun utilise son propre contenant (gourdes...).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les personnes présentes et clôture la séance.

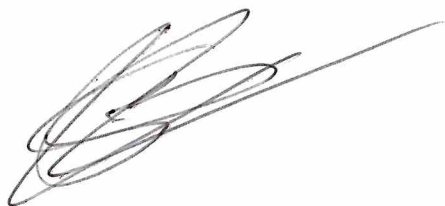
FIN DE SEANCE : 13h25.

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le JEUDI 16 MAI 2024

(Lieu : LE TRANSVAL à ROANNE)

Le Président de la CMCAS Loire
Simon LOISEAU



La Secrétaire Générale
Charlotte MOURIER



